



Séance du 06 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 14 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le six avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints
S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – P. PARISOT – D. RANOUX –
C. LAMBOLEY – V. TRARI MEDJAOUI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER –
B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : R. KIFFER a donné pouvoir à P. PARISOT – G. SALVI a donné pouvoir à
M.C. FAIVRE – M. FAIVRE a donné pouvoir à B. PY – P.E. PHEULPIN a donné pouvoir à
M. HEQUET

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – Y. TESTON – S. TETOT – Q. COUVREUR – M. BONNET

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023/04/37

Cession de terrain à la commune de la parcelle AC 228

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors de sa séance du 16/12/2014, s'était positionné pour l'acquisition de la parcelle AC 228, d'une contenance de 0a24ca pour l'euro symbolique, afin de rectifier le tracé de la voie « rue de Bermont ».

L'acte notarié n'a pas été signé. Il convient de régulariser cette situation pour que M. et Mme FABRO Serge puissent vendre leur propriété.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié qui sera régularisé par la Notariale et à en régler les frais subséquents.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE